

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 1^{er} février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 26 janvier,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Corinne LEFEBVRE, Marie-Hélène MARLIER,
Aline SZYMCZAK, Nasera BENSLIMANE, et Messieurs Éric GADENNE, David
PENETTICOBRA, absents excusés.
Madame Maryline KUCHARSKI est élue secrétaire de séance.

**Objet : Projet de Guinguettes de la Souchez – Convention avec l'association Le
Prévert de Harnes**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'augmenter la notoriété du Parc des Berges de la Souchez, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en lien avec l'Office de Tourisme a lancé l'idée d'un projet de Guinguette éphémère et itinérante sur les villes du Parc des Berges de la Souchez.

Afin de réaliser ce projet, les Communes du Parc de la Souchez ont souhaité confier à l'association « Le Prévert » de Harnes la mission d'organisation du concept des Guinguettes de la Souchez.

Qu'une convention entre l'association le Prévert et les Communes des Berges de la Souchez est proposée à la signature au terme de laquelle l'Association le Prévert s'engage :

- A organiser sur les sites l'implantation d'une guinguette éphémère pendant un week-end par ville durant la période de juillet et août.
- A lancer un appel à projets pour recruter un opérateur de pilotage de l'action « Guinguettes de la Souchez ». Cette guinguette doit comprendre un espace de restauration et de vente de boissons, un espace de convivialité, un espace scénique prenant en considération les caractéristiques des sites d'implantation. Par ailleurs, l'opérateur doit proposer une programmation d'animations (bal, animations musicales) permettant d'attirer et de faire participer un large public, notamment familial. Le porteur de projet pourra inscrire sa proposition de prestation dans une démarche de co-construction avec les habitants et les acteurs locaux.
- A solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels (Communauté d'Agglomération Lens-Liévin ; Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin ; Région, Département etc.)

Les communes ont convenu de participer de manière équitable aux coûts engendrés pour l'organisation de la manifestation « Guinguettes de la Souchez ».

Le budget de l'opération est estimé à 65.000 €.

La participation totale des communes concernées s'élève à 25.000 € et chacune s'engage à verser dans les caisses de l'association la somme de 5.000 €.

Il est à noter qu'en cas de non-obtention des subventions visées, le budget de l'opération ne pourrait être équilibré par une participation à la hausse des communes membres et l'action serait annulée.

Ces Guinguettes auront lieu :

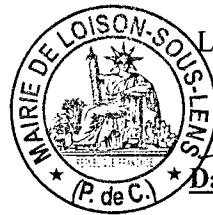
- Le week-end des 15 et 16 juillet à Loison-sous-Lens
- Le 23 juillet à Courrières
- Les 12 et 13 août à Harnes
- Dates à définir pour les villes de Noyelles-sous-Lens et Fouquières-les-Lens

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable au projet de Guinguettes de la Souchez.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association « Le Prévert » et les Communes membres des berges de la Souchez.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 3 février 2023



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Transmis en Sous-Préfecture de Lens 07 FEV. 2023

AR : 062-216205237-20230201-
del-010223-013-DE

Affiché le 07 FEV. 2023

Certifié exécutoire le 07 FEV. 2023

Le Maire,

Daniel KRUSZKA